

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

## Actualités

### L'intérim Tour du Plan Régional Santé Travail de Bourgogne-Franche-Comté



En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires victimes d'accidents du travail graves ou mortels a augmenté de près de 40% depuis 2015.

Le Pôle Travail de la DREETS et la CARSAT lancent, dans le cadre du PRST, **une tournée dans les départements de la région sur la prévention des risques professionnels des intérimaires.**

Organisées en partenariat avec les services de santé au travail, le FASTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire), et l'OPP BTP (organisme professionnel de prévention du BTP), les deux premières étapes du tour se

sont tenues le 16 septembre à la DREETS de Besançon (Doubs) et le 20 septembre dans les locaux de la médecine du travail MT71 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Agences d'intérim et entreprises ont pu échanger sur des questions pratiques, telles que l'accueil des intérimaires, la sensibilisation au port des équipements de protection ou la barrière linguistique avec les intérimaires étrangers. Des bonnes pratiques ont été partagées et des solutions concrètes apportées.

Les réunions ont lieu de 9h30 à 12h00 :

- Vendredi 25 octobre à Lons-le-Saunier
- Mercredi 06 novembre à Auxerre
- Mardi 12 novembre à Vesoul
- Mardi 26 novembre à Etupes
- Jeudi 28 novembre à Dijon

Les inscriptions aux prochaines réunions du tour de l'intérim sont ouvertes sur le site de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté [PRST4 : l'Intérim Tour de Bourgogne-Franche-Comté](#)

## 5<sup>ème</sup> Édition des Semaines de l'Évolution Professionnelle



**Du 7 au 18 octobre 2024 – 100 % digital, gratuit ! 70 webinaires proposés**

L'Apec et Avenir Actifs, opérateurs du CEP (Conseil en évolution professionnelle), organisent, avec le soutien de France Compétences et du Ministère du Travail

et de l'emploi, les Semaines de l'évolution professionnelle, un événement gratuit et 100 % digital dédié aux salariés et indépendants du secteur privé mais également aux entreprises.

Au programme : 70 webinaires, animés par des experts métiers, pour être informé et interagir, sur le thème de la reconversion, la formation, la valorisation des compétences, la création d'entreprise ou encore l'impact de l'IA ou le verdissement des métiers...

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, de nouvelles thématiques sont proposées :

### **A destination des salariés et des indépendants :**

-Découvrir des métiers émergents, verdissants qu'il soit du secteur du médicament, du

commerce, de l'industrie ou encore du numérique ;

- Faire de l'IA l'allié de votre évolution professionnelle ;
- Améliorer la qualité de vie au travail.

### **Et également pour les entreprises :**

- Préparer les entretiens professionnels grâce au conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Avec le CEP, tous acteurs de la transition écologique dans l'entreprise ;

### **Pourquoi Participer aux Semaines de l'Évolution Professionnelle ?**

Cet événement est l'occasion parfaite pour bénéficier de conseils personnalisés, rencontrer des experts de l'orientation et de l'évolution professionnelle, et échanger avec d'autres professionnels en quête de développement.

### **Comment Participer ?**

Inscrivez-vous dès maintenant !

C'est gratuit et ouvert à tous, que vous soyez en poste, en reconversion, en recherche d'emploi ou simplement curieux de découvrir de nouvelles opportunités.

[S'inscrire](#)

[Le programme complet](#)



*En Bourgogne Franche-Comté Avenir Actifs, Apec, l'OPCO AKTO, l'AGEFIPH et leurs partenaires, proposent **un afterwork CEP le 17-10-24, 17h30-19h30 à l'hôtel la Cloche à Dijon**, à toutes les entreprises adhérentes de l'OPCO AKTO et leurs salariés. (Inscription obligatoire : Contactez Delphine Bourgeon à [delphine.bourgeon@akto.fr](mailto:delphine.bourgeon@akto.fr))*

## Informations/Réglementation

### **Améliorer la QVCT dans votre entreprise, lancez-vous !**



La QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) est devenue un levier stratégique incontournable des entreprises. La QVCT promeut la santé et diminue l'absentéisme des salariés, contribue à l'attractivité et à la fidélisation de votre personnel. Améliorer la QVCT c'est

donc augmenter la performance globale de l'entreprise.

Conduire une démarche QVCT ne s'improvise pas. Comment agir ? Quels objectifs formuler ? Par où commencer ?

L'Aract BFC (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) vous propose un outil d'accompagnement gratuit : Cap'QVCT.fr

En quelques clics, mettez en lumière vos points forts en QVCT et les sujets prioritaires d'améliorations au sein de votre structure.

Vous pouvez utiliser Cap'QVCT à plusieurs, dans votre CSE ou dans un COFIL. Ce site internet vous aidera à construire votre parcours, et la synthèse, qui vous sera remise à la fin, vous permettra de démarrer votre démarche sur des bases solides.

Dès maintenant, consultez [Cap'QVCT](#)

Pour aller plus loin, [le référentiel QVCT](#), réalisé par l'Anact, propose des principes et des repères pour vous guider.

Besoin de plus d'informations : Contactez l'Aract BFC – Florence Lapertot – cheffe de projet Cap'QVCT : [f.lapertot@anact.fr](mailto:f.lapertot@anact.fr)

Action soutenue dans le cadre du PRST

---

## La semaine de l'industrie



Organisée depuis 2011 par la Direction générale des Entreprises (DGE), la Semaine de l'Industrie est un rendez-vous incontournable pour changer le regard des jeunes et demandeurs

d'emplois sur l'Industrie et ses métiers. Elle incite les entreprises et professionnels à aller à la rencontre de ce public à travers l'organisation d'événements dans l'ensemble de la France.

### Labellisations jusqu'au 12 novembre 2024

Tous les acteurs, entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation sont invités à labelliser leurs événements avant le 12 novembre 2024.

### [Lien pour labelliser les événements](#)

#### Quels sont les critères de labellisation ?

Pour obtenir la labellisation, un événement doit remplir 4 conditions :

- se dérouler entre le 2 novembre et le 7 décembre 2024 ;
- être ouvert aux publics cibles : scolaires, jeunes, demandeurs d'emplois, communauté éducative, professionnels des ressources humaines, grand public ;
- avoir pour objectif d'informer et de communiquer sur le thème de l'Industrie ;
- être gratuit.

Une fois labellisés, tous les événements sont référencés et localisés : en saisissant le nom de l'événement, de l'organisateur ou du département, tous [les événements s'affichent](#).

---

## Tremplin pour la transition écologique des TPE et PME

Le dispositif Tremplin est à destination des entreprises qui souhaitent s'engager dans la transition écologique. Il a pour objectif de financer sous forme de subvention, diverses actions, qu'il s'agisse d'investissements ou d'études sur le climat, l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets ou la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments industriels.

Pour être éligibles à cette aide forfaitaire, les actions doivent figurer dans [la liste prédéfinie par l'Ademe](#). Les montants de ces actions doivent être > à 5 000 € et < à 200 000 € (à l'exception des actions liées à la mobilité durable qui ont un seuil de 3 000 €).

L'opération pour laquelle vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

Le projet (investissements et/ou études) doit être réalisé sur une durée de 18 mois maximum.

L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, qu'elles que soient leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...). Les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles à cette aide.

[En savoir plus sur le tremplin](#)

## Je décarbone : Manifestation à Belfort le 14 novembre prochain

«Je décarbone», a été lancé en octobre 2022 par le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Energétiques, avec le soutien du Ministère de la Transition énergétique, du Ministère de l'Industrie, du Secrétariat Général à l'Investissement et de l'ADEME.

«Je décarbone» propose [une plateforme numérique](#) et l'organisation de rencontres filières et de rencontres régionales. Les services proposés par la plateforme :

- La mise en relation entre offreurs de solutions de décarbonation et entreprises souhaitant décarboner leurs sites industriels et/ou faire preuve de davantage de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- Le référencement des solutions de décarbonation et de transformation énergétique à fort contenu local ;
- L'animation de communautés industrielles autour de rencontres nationales et régionales ;
- Des guides techniques mettant en valeur des projets de décarbonation performants, des fiches technologiques pédagogiques, des liens vers les appels à projets pertinents et des successtories.

---

## Le Diag Décarbon'Action

Bpifrance et l'ADEME proposent le «Diag Décarbon'Action», qui permet de financer partiellement\* la réalisation d'un bilan carbone tout en étant accompagné par une entreprise experte du sujet.

Ce diagnostic est un programme d'accompagnement allant de 12 jours à 8 mois de suivi. Il consiste en :

- La réalisation d'un bilan carbone ;
- La co-construction d'un plan d'action de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) suivi d'un accompagnement sur les premières actions mises en place.

Afin d'être éligible à ce dispositif, une entreprise doit répondre à plusieurs critères : être une petite entreprise, PME

## Une manifestation prévue le 14 novembre 2024 à la CCI de Belfort de 8h30 – 17h30.

Matinée :

- Des retours d'expérience d'industriels de toutes tailles sur les bonnes pratiques de gouvernance, les projets d'efficacité, de sobriété et d'énergie bas carbone : Cristel, Trinaps, La Poste, FORVIA, Parco Cycles, Cast Metal, et bien d'autres
- Des tables rondes « opérationnelles », pour découvrir comment construire sa feuille de route, connaître les accompagnements et financements publics et privés accessibles, les compétences nécessaires, avec des interventions de l'ADEME, la Région, l'ATEE, le CSF-Nouveaux Systèmes Energétiques, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la Vallée de l'Énergie.

Midi :

- Un cocktail networking pour développer votre réseau

Après-midi :

- Des rendez-vous d'affaires B2B programmés pour rencontrer vos partenaires

[Invitation et programme](#)

ou petite ETI de moins de 500 salariés ; ne jamais avoir réalisé de bilan GES ; justifier d'au moins un an d'exercice d'activité ; être à jour dans ses dettes fiscales et sociales.

\* Reste à charge de 6000 € HT pour les entreprises de moins de 500 salariés après subvention de 40% (sous réserve d'éligibilité).

[Informations sur «Diag Décarbon'Action»](#)

## Du 25 novembre au 9 décembre 2024 : Élection syndicale TPE

L'élection syndicale des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des employés à domicile est organisée tous les 4 ans.

L'enjeu est important : le vote des salariés des TPE permet la désignation des syndicats représentant les salariés à la négociation collective des conventions collectives de branche, des conseillers prud'hommes et des membres des commissions régionales réunissant salariés et employeurs au niveau interprofessionnelles (les CPRI).

Afin de vous renseigner sur ce scrutin, qui se déroulera uniquement en ligne ou par correspondance, vous pouvez vous rendre sur le site internet ressource :

[election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)

Chaque professionnel est un acteur de ce moment de démocratie sociale. Vous pouvez sensibiliser un maximum de personnes autour de vous à cette élection, mobiliser les salariés le moment venu, avec le kit de communication de l'élection syndicale TPE 2024, disponible sur le site du [Ministère du travail et de l'emploi](http://Ministère du travail et de l'emploi).

